Le consignataire musulman intègre, qui exécute ce qui lui a été ordonné, qui verse la somme due dans son entièreté, de bon cœur et à celui à qui il lui a été ordonné de le faire, sera [compté] comme l’un des bienfaiteurs.

Abû Moussa Al-Ash’arî (qu’Allah l’agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Le consignataire musulman intègre, qui exécute ce qui lui a été ordonné, qui verse la somme due dans son entièreté, de bon cœur et à celui à qui il lui a été ordonné de le faire, sera [compté] comme l’un des bienfaiteurs. » Dans une version : « Celui qui verse ce qui lui a été ordonné de verser. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî - Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim, selon la narration d'Al-Bukhârî]

« Le consignataire » commence la phrase et « est l'un des bienfaiteurs » informe à son sujet. C'est à dire que le consignataire... (للترجمة)

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3125

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee